



Mémoire déposé  
dans le cadre du BAPE sur le  
Projet de création du Parc national des Dunes-de-Tadoussac

Mai 2024

Samuel Turgeon

En tant que citoyen de Tadoussac et propriétaire d'une maison et d'un terrain limitrophe au territoire visé par le projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac, il me fait plaisir de vous soumettre ce mémoire.

Depuis plus de 12 ans, j'utilise presque quotidiennement le territoire visé par le projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac. J'y marche, seul, entre amis et en famille, souvent accompagné d'un chien, j'y fais du jogging, du vélo, du ski de fond, de la raquette, du *fatbike*, on glisse et on profite de la plage. J'utilise l'ensemble des secteurs selon l'activité pratiquée et les saisons: le haut des dunes l'automne pour les couleurs et les tapis de lichen, le sentier des orchidées pour sa floraison de sabots de la vierge en juin, la plage vers les fours à chaux l'été et la fabuleuse caye à Edgar pour sa beauté, sa quiétude et pour me ressourcer. Je suis privilégié d'avoir ce territoire dans ma cour arrière.

Au fil des années, j'ai souvent été irrité lors de mes balades par la présence de déchets, les campements un peu partout et souvent sans aucun respect de l'environnement et des autres utilisateurs, des ronds de feux de camp par dizaine, des motocross trop rapides et parfois sans souci du bien-être des autres utilisateurs.

Depuis ma jeunesse, j'aime les parcs nationaux. Ils sont d'ailleurs au centre de plusieurs de nos voyages familiaux. J'ai vécu d'innombrables beaux moments dans des parcs nationaux, que ce soit au Québec ou à l'étranger.

Fort de mon utilisation régulière de ce territoire et mon appréciation des parcs nationaux et des initiatives de conservation du milieu naturel, je vous partage mes principales réflexions et préoccupations suite à la lecture du document d'informations. Elles peuvent être regroupées ainsi:

- 1) L'espace van life
- 2) La localisation du camping et sa capacité d'accueil
- 3) Le déplacement de la route actuelle
- 4) L'absence d'offre d'activité nouvelle

- 1) L'espace van life

Je ne comprends pas la proposition de l'espace van life. C'est une absurdité. Pas le mode de vie van life, mais la localisation proposée. On voit bien sur la carte 4 (p.17) et la carte 8 (p.29) à quel point ça vient étirer l'empreinte de la zone de service sur le

territoire naturel. Il est aussi important de mentionner que l'emplacement proposé est à seulement environ 300 m des maisons les plus proches.

De plus, je pense que ça viendra gâcher l'expérience de la majorité des visiteurs. Je crois sincèrement que les personnes qui viendront marcher dans ce secteur ou observer le paysage à partir de la dune supérieure ne souhaitent pas voir des camions au centre du paysage. C'est sans parler des déchets inévitables qui seront occasionnés par ce type d'installation et qui seront déplacés au gré du vent. Faut connaître les dunes pour savoir qu'un coup de vent est vite arrivé, particulièrement dans les sites dégagés, comme celui proposé. Pourquoi les vans ne s'installeraient pas dans le camping? Je campe régulièrement dans les parcs nationaux et mes voisins de site sont pourtant régulièrement des vans. Par vans, je n'entends pas ici les grands motorisés, j'en parlerai dans la section suivante. Une autre option pour la localisation de l'espace van life serait le stationnement de courte durée, qui pourrait servir la nuit pour les gens voulant y dormir en van.

## 2) La localisation du camping et sa capacité d'accueil

Le camping proposé est beaucoup trop gros et je suis très perplexe par rapport à sa localisation. Un rappel que le territoire visé ne fait que 6.5 km<sup>2</sup> et prévoit 40 espaces de camping avec service, 20 sans service et 15 sites de prêt-à-camper, soit un total de 75 sites tout type confondu, pour un ratio de sites d'environ 12/km<sup>2</sup>.

Quand on regarde les parcs nationaux de petite superficie (moins de 10 km<sup>2</sup>), seul un parc national a des espaces camping, soit celui des Îles-de-Boucherville avec 50 espaces de camping sans service et 25 prêt-à-camper.

- Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé (5.8 km<sup>2</sup>) - aucun camping
- Miguasha (0.62 km<sup>2</sup>) - aucun camping
- Îles-de-Boucherville (8.14 km<sup>2</sup>) - 50 sites sans service et 25 site de prêt-à-camper (ratio de sites d'environ 9/km<sup>2</sup>)
- Mont-Saint-Bruno (8.84km<sup>2</sup>) - aucun camping

Le prochain parc national du réseau de la SEPAQ en termes de superficie est celui de la Yamaska avec 13.4 km<sup>2</sup>. Avec 118 emplacements de camping et 32 prêt-à-camper, le ratio de sites par km<sup>2</sup> est d'environ 11. Bien que les parcs nationaux de la Yamaska et des Îles-de-Boucherville soient à proximité de grandes villes, le ratio sites par km<sup>2</sup> demeure inférieur à celui proposé pour le projet des Dunes-de-Tadoussac. De plus, malgré sa géographie particulière, il est intéressant de constater que le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est le seul parc national avec une superficie

comparable et n'a aucun camping. Celui du Mont-Saint-Bruno n'a également aucun emplacement de camping.

Sans donnée probante, je pense que l'écosystème n'a pas la capacité de charge d'accueillir un tel volume de campeur. Je pense qu'il en est de même, et même davantage, au niveau des conflits d'usage. Une telle grosseur de camping viendra trop dénaturer le territoire et il sera plus difficile d'apprécier la quiétude de ce territoire. Dans le même ordre d'idée et pour les mêmes raisons, je pense que les grands motorisés devraient y être interdits.

Pour ce qui est de la localisation proposée, encore une fois je pense qu'il y a place à amélioration. Pourquoi ne pas utiliser le secteur près du stationnement actuel à proximité de la maison des Dunes, au nord de la zone sans aménagement demandé par l'observatoire d'oiseaux de Tadoussac? Le couvert forestier et le paysage de ce secteur sont beaucoup moins attrayant et la pratique de d'autres activités y est ainsi moins intéressante. À l'inverse, le secteur proposé est selon moi un des plus intéressant pour y faire de la randonnée. En réduisant et en concentrant davantage les infrastructures (stationnement, camping, bâtiments d'accueil et de service) dans une plus petite aire de service, une plus grande superficie serait réservée pour les aires de préservation ou d'ambiance.

J'ai aussi souvenir que dans une version précédente du projet, il y a plusieurs années, un scénario de projet sans emplacement de camping avait été évoqué. Ce qui réglerait aussi la question de sa localisation.

### 3) Le déplacement de la route actuelle

Pourquoi construire une nouvelle route et détruire une partie du milieu naturel alors qu'il y en existe déjà une? Considérant que c'est bien écrit dans le document d'information que la raison est de contourner le camping et mes deux points décrits précédemment, il existe sans aucun doute une meilleure solution. Toutefois, l'idée de laisser le secteur du haut des dunes (*i.e.* l'intersection actuelle des deux routes) libre de voiture est intéressante. Pour obtenir ce résultat, un scénario d'une route qui bifurque à la limite de la zone dénudée soit à l'endroit où se trouve le logo de stationnement sur l'image suivante devrait être étudiée.



La proposition de piste cyclable est très intéressante. Elle pourrait toutefois être réalisée à même le tracé de la route actuelle, l'espace y est sans doute suffisant. Sa réalisation ne justifie pas la création d'une nouvelle route.

#### 4) L'absence d'offre d'activité nouvelle

Dans une version précédente de proposition du projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac, j'ai souvenir d'avoir vu un sentier menant vers un des lacs, en amont du ruisseau de la Grande Anse. Un tel sentier aurait donné accès à un territoire pas ou peu connu des usagers actuels du territoire. Pour l'instant, les sentiers de marche et de fatbike proposés sont ceux déjà bien connus des usagers actuels. Je constate donc avec regret qu'il m'est difficile de trouver une valeur ajoutée au projet au niveau de l'utilisation du territoire et des activités proposées.

Je demeure convaincu qu'un projet de parc est réaliste pour ce territoire. Toutefois, j'estime que certains éléments majeurs au niveau des infrastructures et de l'aménagement proposé devraient être revus.

L'accès à la nature, la protection des écosystèmes, la mise en valeur et les activités de plein air ne passent pas nécessairement par des infrastructures. La rentabilité d'un projet de parc ne devrait pas être considérée lors de sa création. Sa vision devrait plutôt reposer sur les bénéfices pour la faune, la flore, le bien-être des communautés locales, l'accès à la nature pour les visiteurs et la protection des paysages naturels et culturels. Les dunes de Tadoussac est un petit territoire où règne la quiétude. Le projet devrait vouloir conserver cette rare particularité et non chercher à développer autre chose via de trop nombreuses infrastructures. Je pense qu'on peut faire mieux pour les dunes.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon mémoire.